

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2022-575

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur ROUXEL Nicolas, Directeur des Services Techniques de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise TEIM sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation rue Saint Georges à l'occasion de travaux d'effacement des réseaux,
CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du **28 novembre 2022 au 10 décembre 2022**,
CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite sauf pour les riverains du **28 novembre 2022 au 10 décembre 2022** :

- Rue Saint Georges sur la partie comprise entre la rue Saint Exupère et la rue de Bellefontaine, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise TEIM.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-deux novembre deux mil vingt-deux

Pour le Maire et par délégation
Nicolas ROUXEL
Directeur des Services Techniques

